Shymaa Mohamed Arafat Hussein Mohamed 242 Al Fath rue Al Fath (Tramway), 2º étage, appartement 3Quartier Raml 1, Alexandrie, Égypte

Madame/Monsieur le Sous-Directeur des Visas BP 83609, 44036, Nantes cedex1, France.

Madam/Monsieur le Sous-Directeur des Visas,

Je me permets de former un recours gracieux contre la décision de refus de ma demande de visa (référence : FRA1AR20257010321 ; passeport : P EGY A42559381 nouveau, A24326340 ancien), déposée pour ma participation à la conférence E-Vote-ID 2025 à Nancy, France (30 septembre – 3 octobre 2025).

J'ai été informée, par la lettre de décision jointe, que ma demande a été refusée au motif que « *les informations fournies concernant la justification de l'objet et des conditions du séjour envisagé <u>ne sont pas fiables</u> ». Cette décision m'a profondément surprise, car j'ai pris grand soin de fournir une documentation complète et exacte.*

Clarifications:

1. Participation à la conférence

O J'ai été acceptée pour présenter trois posters à la conférence. Mon nom figure sous « Shymaa Arafat » dans la liste des posters acceptés sur le site officiel de l'événement:

(https://e-vote-id-2025.inria.fr/pages/program.html).

- O J'ai soumis une lettre d'invitation signée par le président local de la conférence, le Professeur Pierrick Gaudry, ainsi que le reçu du paiement des frais d'inscription. La transaction est également traçable dans le relevé d'activité de ma carte de crédit fourni.
- Les copies de mes posters acceptés sont disponibles publiquement: (https://github.com/DrShymaa2022/E_Vote_ID_2025_posters).

2. Documents justificatifs

- o En plus de la lettre d'invitation et du reçu d'inscription, j'ai fourni la réservation d'hôtel et les billets d'avion (via l'aéroport de Luxembourg, plus proche de Nancy).
- o J'ai également fourni une documentation financière détaillée : relevés bancaires, transactions par carte internationale et plan budgétaire, démontrant que je disposais de ressources suffisantes.
- Copies disponibles ici : (https://github.com/DrShymaa2022/travel_documents)

3. Clarification des mises à jour

- Lors de mon entretien au centre TLS-Contact (Alexandrie), j'ai mis à jour ma demande pour indiquer que mon article complet avait été transformé en trois posters. Cela a été noté par écrit en toute transparence.
- L'agent m'a conseillé de modifier mon type de visa de « Affairs-Scientifique/chercheur » à « Affaires-Affairs », en expliquant que le premier est réservé aux séjours longs financés par protocoles universitaires ou d'instituts de recherche. J'ai suivi ce conseil

4. Délai de notification

La décision de refus est datée du 21 septembre, mais je n'ai été informée que le 25 septembre après 14h30. Ce délai m'a privée de toute possibilité de fournir des clarifications ou documents complémentaires avant mon départ prévu le 29 septembre.

Mes prejudices:

Je souligne que mon seul objectif était académique : présenter mes recherches indépendantes, échanger avec mes pairs et explorer des collaborations potentielles. Manquer cette opportunité a engendré des pertes professionnelles et financières considérables

1. Pertes Scientifiques (Interaction with the E-Vote-ID Community)

- J'ai enregistré mes vidéos d'accroche hors ligne (2 minutes par affiche) et elles ont été diffusées pendant les 30 premières minutes. Ensuite, pendant le reste de la session, <u>j'ai perdu l'opportunité d'inviter les participants à mes affiches et d'en expliquer les détails</u>; lorsqu'ils ont organisé une participation en ligne, j'ai vu des gens passer devant mes affiches et se diriger vers d'autres affiches dont les présentateurs étaient présents physiquement pour expliquer et discuter mieux qu'en ligne. Ce sujet est abordé dans le fil de discussion électronique ci-joint entre moi et les organisateurs de la conférence.
- Mon article, dont j'ai transformé des parties en deux des trois posters, est lié à deux autres communications présentées lors de la conférence sur le système de vote par internet estonien. Les organisateurs n'ayant pas pu organiser de présence en ligne dans le hall principal, j'ai perdu l'occasion de participer aux discussions pour présenter et/ou défendre le point de vue de mes recherches; cet aspect était crucial pour moi et j'espérais que cela pourrait déboucher sur des projets de recherche communs avec eux.
- De plus, J'ai également perdu l'accès aux autres présentations et conférences plénières, non disponibles en ligne.

2. Pertes Financières

0

0

- Outre l'impact sur mes perspectives de carrière (je n'ai pas d'emploi actuel), j'ai subi une perte directe des sommes engagées
- Le coût total, traçable dans mon relevé bancaire d'août, s'élève à environ 1150 euros, soit près de 20
 % de mes ressources, et j'ai dû procéder à la liquidation de certains actifs pour créditer ma carte avant le voyage.

En conséquence, je sollicite respectueusement:

- Une explication claire de la partie de mon dossier jugée « non fiable ».
- Un **examen et une révision approfondis** de mon dossier afin que mes documents et mon objectif académique soient correctement pris en compte.
- Une **rectification du dossier** et l'assurance que ce refus n'affectera pas négativement mes futures demandes de visa Schengen et j'ai intention d'assister à d'autres conférences internationales.

Je vous remercie de l'attention portée à ce recours et vous prie de bien vouloir m'accuser réception de cette demande et de m'indiquer les prochaines étapes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Shymaa M. Arafat

October 7, 2025

Pièces jointes

- Copies de mes documents d'identité (2 passeports + carte nationale)
- Billets d'avion
- Réservation d'hôtel
- Reçu d'inscription à la conférence
- Lettre d'invitation à la conférence
- Programme de la conférence (incluant mes 3 posters)
- Copies de mes 3 posters
- Extraits de courriels avec les organisateurs
- Relevés financiers
- Reçu TLS-Contact et documents remis
- Lettre de refus
- Copie en anglais de la présente lettre